

Moïse, en effet, n'était pas, comme celle du Christ, une loi toute spirituelle, indépendante des conditions de race, de temps, de lieu. Attachée au sol et à la pierre, elle tombait avec le sanctuaire qui en était le centre et le foyer. Incorporée étroitement à des emblèmes visibles, elle périssait avec eux. Ni le temple, en effet, ni le portique du temple, ni la table sacrée, ni le chandelier à sept branches, au dire des rabbins, ne pouvaient être remplacés¹. Or, dans le temple, et dans le temple seul, ou, selon le langage de Moïse, devant l'entrée du tabernacle de témoignage, là seulement pouvaient s'accomplir les sacrifices solennels, l'holocauste, le sacrifice de paix, le sacrifice pour les péchés, le sacrifice quotidien, la purification des femmes². C'était dans le temple, devant l'autel des parfums et le chandelier à sept branches, que l'encens devait fumer tous les jours par la main du prêtre³. C'était dans le Saint des saints, et là seulement, que le grand prêtre, au jour des expiations, entrait pour purifier le peuple, les prêtres, le temple, l'autel, le sanctuaire⁴. C'est « au lieu choisi de Dieu », c'est-à-dire devant l'édifice bâti sur le mont

1. Le *Talmud* défend d'élever une maison à la ressemblance de la maison sacrée, un portique à l'instar du portique sacré, un vestibule pareil à celui des prêtres, une table semblable à la table consacrée, un chandelier pareil au chandelier à sept branches. — *Ghemare, Rosch-Hassehana*, f° 25; *Avoda Zara*, f° 43, 1.

2. Levit., I, 1, 3, 5; III, 2; IV, 7, 14, 18; XII, 6; XV, 14, 29.

3. Exod., XXX, XXXIX, et XL, 11. — Paral., III, 4.

4. Levit., XVI.

Moria, que trois fois par an tout être masculin devait comparaître devant la face du Seigneur¹. La bénédiction donnée à Abraham n'était universelle ni pour le temps, ni pour l'espace. Elle était circonscrite à une époque, à un peuple, à une cité, à un lieu. Tout, dans cette religion, avait sa place, son jour, son instrument, son ministre; et, cette place profanée, ce jour interdit, cet instrument anéanti, ce ministre souillé, la religion de Moïse s'arrêtait. Le temple tombé, les sacrifices disparaissent; le Saint des saints anéanti, le nom de Dieu n'était plus au milieu de Juda; Jérusalem n'était plus la cité choisie; les promesses étaient abrogées; les bénédictions cessaient. C'était la fin de la loi, que le Christ était venu, non pas abolir, mais accomplir, mais que le peuple juif, par son crime et sa démence, avait abolie².

Mais il faut toujours en revenir aux prophètes; écoutons Jérémie: « Elle est donc devenue une caverne de voleurs, cette maison où mon nom a été invoqué...

1. Exod., XXIII, 17.

2. « Moïse, sentant sa religion temporaire, avait ordonné de ne la pratiquer que dans un seul lieu. Il est défendu aujourd'hui aux Juifs de faire les sacrifices de la loi, d'avoir un temple ou un autel, de célébrer les cérémonies, de se purifier d une souillure..., d'obtenir une propitiation. Ils sont tombés sous l'anathème de Moïse, parce qu'ils veulent observer ailleurs qu'à Jérusalem une partie de leur loi, quand Moïse a déclaré exécration quiconque n'observe pas la loi en toute chose... Selon la prophétie de Moïse, par la venue de Jésus-Christ et par la ruine de Jérusalem, la loi tout entière de Moïse a été mise à fin, et toutes les observations de l'Ancien Testament sont annulées. » Eusèb., *Démonst. évang.*, 1, 6.

Moi qui suis, moi je l'ai vu, dit le Seigneur. Allez à mon sanctuaire en Silo ¹, là où dans le commencement mon nom a aussi habité, et vous verrez ce que j'en ai fait à cause de la malice de mon peuple d'Israël. De même, à cette maison dans laquelle mon nom a été invoqué... je ferai ce que j'ai fait à Silo, et je vous rejetterai de ma face comme j'ai rejeté vos frères de la race d'Ephraïm ². Écoutons surtout ce que le Seigneur avait dit à Salomon : « Si vous vous détournez de moi, vous et vos fils, si vous cessez de me servir et d'observer mes préceptes et les cérémonies que je vous prescris..., j'arracherai Israël de la terre que je lui ai donnée, je rejetterai loin de moi le temple que j'ai sanctifié en mon nom. Israël sera la fable et la risée de tous les peuples ; et cette demeure servira d'avertissement ; quiconque passera auprès s'étonnera, et sifflera, et dira : Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre et cette maison ? et l'on répondra : Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu ³. »

Si, pour en finir avec le temple, nous suivons jusqu'au bout le sort de la montagne sacrée, nous verrons combien cette menace se vérifie exactement sous nos

1. Sur Silo et sa destruction, voyez Josué, XVIII, 1 ; XXII, 12. — Jud., XVIII, 31 ; XX, 8. — I Reg., 1, 3 ; IV, 4. — Psalm. LXXVIII, 61. — Jérém., XXVI, 6, 9.

2. Jérémie, VII, 11-15.

3. III Reg., 6-9, 11. — Par., VII, 19-22.

yeux. Pour que l'avertissement subsistât, l'enceinte du temple est demeurée visible ; les restes de la muraille hérodienne en dessinent presque complètement le contour. Cette enceinte est même demeurée sacrée, et ceux qui l'ont successivement occupée y ont bâti tour à tour, Chrétiens leurs églises, Musulmans leurs mosquées. Mais de tous les édifices qu'au temps des Juifs supportait cette plate-forme, rien ne subsiste ; bâtis sur le roc, ils n'avaient pas de fondations ; aussi les fouilles les plus exactes n'en sauraient faire retrouver un vestige ; il n'en est exactement pas demeuré pierre sur pierre. Chrétiens et Musulmans passent en sifflant près de cette enceinte, et conformément à la parole prophétique, ils se disent : « Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre et cette maison ? » Et, conformément à la parole prophétique, Chrétiens et Musulmans répondent : « Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu. »

Et, de plus, quels qu'aient été les maîtres de cette enceinte, Chrétiens ou Musulmans, ils se sont accordés pour en exclure le culte et le peuple juif ; nul pied juif ne l'a désormais foulée. Le seul Julien l'Apostat a voulu rappeler ce peuple, relever la ville, rebâtir le temple : on sait avec quel succès. Tout ce que les descendants de Salomon et de Zorobabel ont pu obtenir, c'est de s'approcher du mur extérieur, et, aujourd'hui comme au temps de saint Jérôme, de couvrir de leurs baisers et d'arroser de leurs larmes

les quelques pierres encore debout de cette enceinte extérieure qui leur est fermée ¹.

Les reliques du temple, elles aussi, ont eu un triste sort. Après avoir figuré à la suite du triomphe de Titus, au milieu de toutes les abominations idolâtriques, le chandelier à sept branches, la table des pains de proposition, deux des trompettes sacrées, deux vases destinés à porter l'encens, la lame d'or où est inscrit le nom de Jéhovah, ont été déposés à Rome dans le temple de la Paix. Le livre de la loi et le voile du sanctuaire sont demeurés dans le palais de Vespasien ². Aujourd'hui encore, nous voyons l'image de ces saintes dépouilles gravée sur les monnaies de Vespasien et sur les bas-reliefs de l'arc de Titus. Mais ce butin de la victoire n'a pas reposé en paix. Au bout d'un siècle, sous Commode, il a fallu l'emporter à la hâte du temple de la Paix, qu'un incendie a détruit ³. Plus tard, à la prise de Rome par le Vandale Genséric (450), ces trésors ont été portés en Afrique. A la destruction du royaume des Vandales par Bélisaire (520), ils ont été retrouvés et rapportés à Rome. « Gardez-vous, dit alors un Juif, de déposer dans le palais de l'empereur ces dépouilles du temple. Il n'est permis de les garder

1. Hieronym., *in Daniel*, IX; Jérém., XXXI; Gregor. Nazianz., *Orat.*, 12.

2. Jos., *de B.*, VII, 19 (5, 7). — Sur cette lame d'or, voyez Exode, XXXIX, 29. Lévit., VIII, 9. Jos., *Ant.*, VII, 2. *Ghemare*, *Succa*, § 5, 1.

3. Hérodiën, I, 14.

qu'au lieu où Salomon les plaça ; leur présence, contraire à la volonté de Dieu, a livré tour à tour Rome à Genséric et le royaume de Genséric aux Romains. » L'empereur Justinien fut averti de ce propos, et, timoré comme le Juif, envoya ces trésors à l'église chrétienne de Jérusalem ¹. L'histoire n'en parle plus ; ils auront péri dans la cité pour laquelle ils avaient été faits.

Ainsi ont disparu jusqu'au dernier les symboles du culte mosaïque et toutes les traces de la bénédiction de Dieu sur Israël, afin de vérifier cette prophétie qui renferme toutes les autres, en même temps qu'elle renferme une espérance : « Les enfants d'Israël demeureront pendant bien des jours sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod et sans téphim. Et ensuite les enfants d'Israël reviendront, et ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi, et ils honoreront le Seigneur et les dons du Seigneur au dernier jour ². »

Cependant Jérusalem n'était pas encore conquise tout entière. Sion restait debout après le temple.

1. Anastase le Bibliothécaire. — Procop., *de Bello Vandal.*, II, 9. — Reland, *ibid.*

2. Osée, III, 4, 5.